



Déclaration préalable de la FSU au CTA du 16 novembre 2021

Madame la Rectrice, Mesdames et Messieurs les membre du CTA.

Le Budget 2022, présenté comme un budget de sortie de crise, est surtout marqué par la continuité. L'État reste soumis aux intérêts privés. Il continue sa déconstruction du Service Public d'éducation tout particulièrement du second degré public.

Le ministère alourdit, pour une nouvelle année, la charge de travail des personnels en budgétant de nouveau, une hausse des heures supplémentaires. Le mépris pour les conditions de travail et la crise du recrutement sont pleinement assumés.

Alors que l'Éducation Nationale manque cruellement de moyens, le ministre a même été jusqu'à rendre 75 millions de son budget 2021. Pourtant, les classes sont surchargées, les rémunérations en berne, le manque de personnels flagrant....

Affront ultime aux personnels les plus précaires, c'est à la demande du Ministre lui-même, que l'Assemblée nationale a, au final, rejeté des amendements de la majorité proposant d'étendre la prime REP/REP+ aux AED et AESH, justifiant ce refus par des arguments inacceptables.

Pour les AED, le ministre a opposé la possibilité de faire des heures supplémentaires. Une nouvelle provocation de sa part : les vies scolaires sont au bord de l'implosion faute de moyens, les AED, souvent étudiants, vivent dans une grande précarité et la seule réponse du ministère est donc...d'accroître encore leur charge de travail.

Pour les AESH, c'est la revalorisation de la grille qui est invoquée. Une justification totalement hors de propos puisque cette « revalorisation » concerne tous les AESH, qu'ils exercent en éducation prioritaire ou pas.

Encore une fois le ministre démontre son mépris pour nos professions. Ou s'agit-il à nouveau de favoriser l'enseignement privé ?

En effet cet amendement prévoyait le financement du versement de la prime REP/REP+ par des crédits initialement dévolus à l'enseignement privé.

Ce CTA se tient dans un contexte où la faiblesse des rémunérations de l'ensemble des personnels administratifs, notamment de catégories B et C est criante. Ainsi, le ministère de la fonction publique a dû annoncer en juillet que des mesures seraient prises pour qu'aucun agent public ne soit payé en de dessous du SMIC, à compter du 1^{er} octobre.

Pourtant, chaque jour, les personnels de catégories A, B ou C de nos filières concourent, dans le cadre de leurs statuts et de leurs qualifications, à la mise en œuvre des missions qui leurs sont dévolues. Sans ces personnels, le service Public d'Éducation ne peut pas fonctionner ! Ils contribuent largement à la continuité du service Public dans la crise sanitaire que nous traversons, tant dans les services que dans les établissements. Il serait enfin temps de leur reconnaître cela, bien au-delà des messages ministériels de remerciements ou de félicitations, par de vraies mesures de revalorisation, significatives et ambitieuses salariales, pour toutes et tous et dès 2021.

Le SNASUB-FSU revendique de fortes mesures salariales, sur le plan indiciaire, notamment, un

salaire minimum fixé en pied de grilles à 1.750 euros nets rattrapant ainsi le pouvoir d'achat perdu depuis des années. Pour atteindre ce minimum, il faut d'urgence dégeler et revaloriser la valeur du point d'indice, il faut aussi d'urgence reconstruire les grilles indiciaires des corps nous concernant.

En ce qui concerne la question indemnitaire qui nous occupe aujourd'hui, compte tenu de l'urgence à augmenter les rémunérations, nous ne sommes pas d'accord avec la politique de demi-mesures du ministère, désaccord que nous avons formulé par notre refus de signer le relevé de décisions concernant la requalification de la filière administrative.

Le ministère oublie tous les personnels de la filières ITRF dans ses mesures de revalorisations indemnitaires, se contentant d'appliquer la revalorisation triennale prévue dans les textes qui aurait dû prendre effet au 01 septembre 2020, revalorisation qui, à la demande du Ministre, ne s'applique qu'au 1^{er} janvier 2021 faute de crédits. Cette discrimination envers tout un pan de la profession est inadmissible. Dans un même temps on apprend que notre ministre rend 75 millions à Bercy.

Pour nous, dès 2021, il faut que la revalorisation indemnitaire sur laquelle le ministère a largement communiqué, concerne tous les personnels !

C'est pourquoi, le SNASUB-FSU revendique un plan ambitieux de convergence indemnitaire par l'alignement par le haut sur des montants revalorisés au 1er janvier 2021. Ce plan doit permettre à TOUT.ES les collègues de connaître une augmentation de leur IFSE en 2021. Il demande que les mesures prises pour la filière AENES s'appliquent à la filière ITRF dans les plus brefs délais et avec effet au 1^{er} janvier 2021.

Pour une convergence indemnitaire favorables à toutes et tous les collègues nous demandons :

- la convergence interfilières.
- la convergence au sein de l'IDF pour l'ensemble des corps ATSS.

Ces mesures 2021 seraient de nature à montrer aux personnels de nos filières qu'une revalorisation tangible et concrète est engagée et qu'elle devra se poursuivre durant les années qui viennent.

Les infirmières de l'éducation nationale, seules professionnelles de santé restées en première ligne avec des masques grand public pendant cette crise sanitaire, face à une jeunesse en grande souffrance ont-elles démerité ?

Assurément non. Elles ont assuré leur service et participé au maintien de " l'école ouverte" au prix d'un épuisement professionnel alarmant, ce qui s'est concrétisé à cette rentrée par un nombre de postes vacants jamais atteint.

- La revalorisation indemnitaire de notre académie montre une fois de plus la non reconnaissance de ces personnels de catégorie A qui se retrouvent avec une IFSE malgré la faible augmentation au-dessous des catégories C.

-C'est inadmissible pour notre profession réglementée.

- Il est temps de reconnaître la valeur et l'utilité sociale des infirmières de l'Education nationale.

- Ce grenelle de l'éducation est bien en deçà de ce qu'attend la profession.

La FSU revendique un plan ambitieux de revalorisation pour l'ensemble de nos professions sans aucune contrepartie, qui passe obligatoirement par le dégel du point d'indice et la revalorisation de ce dernier.

Le ministère a décidé de mettre en place cette année un nouveau dispositif dans le cadre des mouvements des enseignants du 1^{er} et 2nd degré. Celui-ci consiste à proposer aux personnels de postuler directement sur des postes « à profil » préalablement listés. Malgré la demande d'informations sur ce point, formulée bien en amont des opérations de mouvement, vous n'avez ajouté que très tardivement

ce point à l'ordre du jour afin de présenter une semaine après leur publication sur le site du Ministère la liste des postes retenus dans l'académie de Versailles aux membres du CTA. Depuis le début, nous dénonçons la mise en place de ce dispositif car il ne règlera en rien les difficultés que rencontrent les collègues pour changer de département ou d'Académie, pas plus qu'il n'apporte de solution à la crise de recrutement qui s'étend à l'ensemble du territoire et à toutes les disciplines. Il s'agit avant tout d'un nouveau dispositif dérogatoire échappant au barème, qui ne permet aucune transparence et qui revient à procéder à des recrutements locaux. De plus, il va impacter les mouvements à plusieurs niveaux en réduisant les possibilités de quitter l'Académie pour les collègues relevant des priorités légales.

Le descriptif des missions et compétences attendues pour les postes à profil proposés nous interroge :

- École européenne anglais : les missions seraient à exercer dans le primaire et dans le Second degré ; quant aux compétences attendues, elles sont déconcertantes : il est demandé à des enseignants d'anglais « un très bon niveau d'anglais » !!

- Établissement pénitentiaire pour mineurs de Porcheville : si certaines compétences attendues sont en effet spécifiques, beaucoup en revanche relèvent de ce qui est attendu de tout enseignant et expliquent mal la nécessité d'un recrutement sur profil :

- Travail en équipe pluridisciplinaire
- Être discret.
- Enseigner à des mineurs.
- Savoir individualiser sa pratique pédagogique.
- Travailler en équipe.
- Contribuer au soutien à la personne et à l'ouverture aux différentes formes d'accès aux savoirs.
- Dialoguer, animer un débat et gérer des échanges.
- Déceler et rendre compte de comportements dangereux (violence, suicide)
- Participer à des projets éducatifs et/ou culturels.
- Coordonner ses actions d'enseignement, d'éducation avec les partenaires.
- Capacités relationnelles : écoute, négociation
- Savoir justifier ses actions auprès des partenaires